

**COMPTE-RENDU DE LA 12^e ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019
DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MARDI 21 MAI 2019 À 14 H 00, AU LOCAL F-240
SITUÉ AU 180, RUE DORVAL, L'ASSOMPTION**

Présences	:	Joselle Baril, Pierre Bilodeau-Déry, Ariel Franco, Alexandre Galarneau, Martine Lavallée, Éric Lavoie, Simon-Philippe Lebel, Nadine Marchi, Mylène Morin, Frédéric Pellerin, France Perreault, Sébastien Piché et Josianne Rey
Absence confirmée	:	Annick Cyr
Invitée	:	Danièle Saindon
Présidence d'assemblée	:	Hélène Bailleu
Secrétaire d'assemblée	:	Julie Bourgault

12.1 Identification et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 14 h 03.

12.2 Adoption de l'ordre du jour

CDEL190521-01

Sur une proposition de madame Josianne Rey, dûment appuyée par monsieur Alexandre Galarneau, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 12.1 Identification et constatation du quorum
- 12.2 Adoption de l'ordre du jour
- 12.3 Avis à formuler au conseil d'établissement concernant la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel
Présenté par : Danièle Saindon
- 12.4 Autres points
- 12.5 Dépôt de document
 - 12.5.1 Mise en œuvre du Plan de réussite institutionnel 2015-2020 (PRI)
- 12.6 Information
- 12.7 Prochaine rencontre : 10 septembre 2019 à 13 h 30
- 12.8 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

12.3 Avis à formuler au conseil d'établissement concernant la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

Présenté par : Danièle Saindon

La Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel s'inscrit dans le cadre de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (Loi no 151).

La Politique vise à :

1. Renforcer les actions pour prévenir et pour combattre les violences à caractère sexuel;
2. Favoriser un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous les membres de la communauté collégiale.

Les prescriptions légales :

1. Préciser les rôles et responsabilités de chacun des membres ou instances de la communauté collégiale;
2. Identifier les mesures de prévention, de sensibilisation, d'éducation et de formation;
3. Prévoir une offre de services d'accueil, de référence, de soutien psychosocial et d'accompagnement des personnes par des ressources spécialisées et formées en matière de violences à caractère sexuel;
4. Préciser les interdictions;
5. Identifier le processus pour la transmission et le traitement d'un signalement ou d'une plainte ainsi que désigner les intervenants pour accueillir toute personne désirant se prévaloir du processus;
6. Élaborer un code de conduite visant à encadrer les liens intimes, amoureux ou sexuels qui peuvent s'établir entre un étudiant et une personne ayant une influence sur le cheminement de ses études.

Après la présentation de madame Danièle Saindon, les membres de la commission des études la questionnent concernant différents éléments du document déposé. Ils proposent quelques modifications qui sont prises en note par madame Saindon.

Attendu l'obligation du Cégep de se conformer à la loi no 151;

Attendu les résultats des travaux du comité permanent sur l'élaboration d'une Politique ayant pour objectif de prévenir et de combattre les violences à caractère sexuel;

Attendu que la Politique locale doit être adoptée par le conseil d'administration avant le 1er septembre 2019;

Attendu les consultations effectuées auprès des représentants syndicaux et de l'Association Générale étudiante du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption;

Attendu l'avis favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CDEL190521-02

Sur une proposition de madame Joselle Baril, dûment appuyée par monsieur Frédéric Pellerin, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'établissement relatif à la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel incluant les modifications demandées avec la recommandation suivante :

- *Que la Politique soit révisée après la première année d'implantation.*

Adoptée à l'unanimité.

12.4 Autres points

Sans objet.

12.5 Dépôt de document

12.5.1 Mise en œuvre du Plan de réussite institutionnel 2015-2020

Monsieur Sébastien Piché explique qu'une réflexion à ce sujet devait être faite suite aux actions proposées par les départements. Toutefois, comme le climat n'est pas propice aux mesures institutionnelles proposées aux départements, les travaux sont reportés à l'an prochain.

12.6 Information

Sans objet.

12.7 Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 10 septembre à 13 h 30.

Madame Bailleu profite de cet instant pour souhaiter une bonne fin de session aux membres. Elle ajoute également qu'elle a apprécié son passage à la commission des études de L'Assomption et qu'elle se fera un plaisir de travailler avec eux en tant que directrice générale.

12.8 Levée de l'assemblée

CDEL190521-03

La séance est levée à 15 h 41.

Madame Hélène Bailleu
Cégep régional de Lanaudière à
L'Assomption

/jb